



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 2 décembre 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°732

Président : Michel Vachetta.

Présents : Michel Vachetta, Dan Marchal, Annie Brault, Claude Maugiron, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Patrice Gallin, Daniel Guillard, Daniel Hugot.

Excusé : Gilbert Repellin.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2025/2026, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... [Laura foot.net](#) ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boite mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et le numéro du match.

U 10 U11

Seule la feuille de match est obligatoire et est à envoyer par le club recevant ; les feuilles de présence ne sont plus à envoyer.

LICENCES OBLIGATOIRES

Les plateaux U10 et U11 du 15 Novembre concernant le Club de O Villefontaine sont reportés au 13 Décembre.

Les plateaux prévus le 22 novembre dans les catégories U10 U11 niveaux 1 et 2 se joueront le 06 Décembre. Si problème de terrain le 6/12, possibilité de jouer le 13/12.



FEUILLE DE MATCH CATEGORIE U10 U11

Phase : Automne Printemps

Poule ...

Plateau N°...

Date: / /20

Club recevant(sans abréviation)

Equipe recevante(A)

Equipe visiteuse(B)

N°	NOM Prénom	N° Licence	N°	NOM Prénom	N° Licence
1			1		
2			2		
3			3		
4			4		
5			5		
6			6		
7			7		
8			8		
9			9		
10			10		
11			11		
12			12		

Educateur **OBLIGATOIRE**

Obligatoire

Educateur

OBLIGATOIRE

Obligatoire

Dirigeant

Dirigeant

Signature du Dirigeant
ou de l'EducateurSignature du Dirigeant
ou de l'Educateur

Equipe visiteuse(C)

Résultats des rencontres

N°	NOM Prénom	N° Licence	Match	score
1			A / B	/ /
2			B / C	/ /
3			A / C	/ /

Arbitrage par la 3ème équipe

Equipe A OUI nonEquipe B OUI nonEquipe C OUI non

4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

Remarques sur le déroulement du plateau

COMMENTAIRES

Educateur **OBLIGATOIRE**

Obligatoire

Dirigeant

Signature du Dirigeant
ou de l'Educateur

Categories - licences		U12 - U13
Effectifs de pratique		Football à 8
Remplaçants		4 maximums
Nombre minimal de joueurs		6 par équipe
Tacles		Oui
Mixite		Oui
Surclassement		3 U11 maximum par équipe avec autorisation médicale
Sous-classement		Possibilité U14 F
Dimensions des terrains		1/2 terrain à 11 Si terrain spécifique : 60 à 65 m x 50 m
Zone gardien de but		26 m x 13 m
Hors-jeu		Ligne médiane
Taille des buts		6 m x 2,10 m
Taille des ballons		T4
Temps de jeu max (rencontres plus ateliers)		70 minutes
Durée max des rencontres		60 minutes
Engagement		Au milieu du terrain, interdiction de marquer directement
Coup de pied de but		Libre dans la zone virtuelle 6 m x 9 m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation) - placement libre des joueurs (idem foot à 11)
Touche		A la main
Corner		Au pied
Coup-francs		Coup-francs directs ou coup-francs indirects
Coup de pied de réparation		9 m
Mise a distance des joueurs		6 m
Prise de balle à la main du gardien sur passe en retrait volontaire d'un partenaire		Interdiction sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13 m
Relance gardien de but		Non protégée
Temps de jeu par joueur	Temps de jeu égal pour tous	

Arbitrage	3 arbitres - Assistants = joueurs U12 - U13 Rotation de 15 minutes
Pause coaching	2 minutes au milieu de chaque période

Responsable : CLAUDE MAUGIRON: TPH 07 77 20 71 86

U12 U13

Challenge festival National 2^{ème} tour : Le club de FONTAINE doit retourner impérativement à la commission la feuille du plateau du 15 Novembre.

Il manque le résultat du match St Martin D'Hères / Moirans de ce plateau.

RAPPEL : En première phase, pas de défi jonglage pour la D4

Les équipes U12 doivent disputer l'épreuve du défi jonglage

Toutes les rencontres sont précédées du défi jonglage, le résultat du défi jonglage doit être reporté sur la FMI dans la rubrique règlements locaux en précisant le nombre de jonglages fait par chaque équipe.

En cas de non saisi du résultat du défi jonglage, les 2 équipes sont pénalisées d'un point.

RAPPEL règlement U13.

La commission rappelle que les changements dits à la volée sont strictement interdits durant toute la durée de la rencontre.

Respect des règlements de la programmation des horaires de rencontres :

Des rencontres de cette catégorie U13, devaient être arbitrées par de jeunes arbitres accompagnés de leur tuteur.

Ces deux officiels se sont présentés à 14H00 (heure officielle de ces rencontres U13).

Or ces rencontres s'étaient déjà déroulées, sans que les arbitres en soient prévenus.

De plus ces modifications d'horaire auraient dû faire l'objet d'une demande auprès de la commission sportive qui aurait pu valider cette modification d'horaire.

La commission se réserve le droit de transmettre les dossiers à la commission des règlements.

Clubs ayant une équipe disputant la compétition U12 : Il est rappelé que ces équipes sont considérées comme étant des équipes 2.

De ce fait pour le challenge Festival Isère, l'article 22 des règlements généraux est applicable, et un contrôle sera effectué pour le respect de ce règlement

Challenge Festival National et Isère :

Vu la nécessité de reprogrammer des rencontres n'ayant pas pu se jouer ce samedi 15 novembre, la commission a pris les décisions suivantes :

Les matchs non joués ce samedi 15 sont reprogrammés au 13 Décembre.

De ce fait, le 3° tour des challenges Festival National et Isère est programmé au 7 Février 2026.

Responsable : DANIEL GUILLARD : TPH 06.87.34.22.88.

U 15 A 8

Courriers clubs : Monestier, Abbaye,

Les clubs qui désirent s'inscrire en U15 à 8 par la deuxième phase sont priés de faire la demande avant la fin de l'année

Responsable : Bernard BUOSI 0674258594

U15

Les clubs qui désirent s'inscrire en U15 à 11 par la deuxième phase sont priés de faire la demande avant la fin de l'année

Matches reprogrammés :

D1 Poule B : Journée 9 du 22/11 : St Geoire en Valdaine / Cote St André Reprogrammé au 10/01/2026.

D2 Poule C: Journée 8 du 22/11 : La Murette 3 / Ent St Simeon de Bréssieux St Hilaire reprogrammé au 20/12.

D3 Poule C : Journée 8 du 22/11 Abbaye / Pont de Claix reprogrammé au 20/12.

D3 Poule J : Journée 8 du 22/11 Bourbre / Crémieu reprogrammé au 20/12.

Responsable : Bernard BUOSI 0674258594

U17

Report de matchs :

D3 : Poule B, vu le nombre important de matchs en retard, il est impossible à la commission de reprogrammer la totalité de ces matchs en retard.

La commission demande aux clubs concernés par les matchs Pont de Claix/ FC2A,

Mistral / Seyssinet 2, Villeneuve/ Eybens 3 de rattraper ces rencontres en semaine.

Dans ce cas le club recevant devra communiquer la date et l'horaire de rencontre à la commission.

Poule G: VIRIEU-VALONDRAZ / SAINT GEOIRE EN VALDAINE est reprogrammé au 20 décembre 2025.

Poule H : LA TOUR SAINT CLAIR 2 / SAINT ANDRE LE GAZ 2 est reprogrammé au 20 décembre 2025.

Poule I : J6

Les matchs du 25 octobre 25 : FARAMANS / O VILLEFONTAINE 2 et ENT OND CVL DIEMOZ / ESTRABLIN sont à rattraper.

La commission demande aux clubs concernés de jouer ces rencontres en semaine.

Dans ce cas le club recevant devra communiquer la date et l'horaire de rencontre à la commission.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

J4 : La rencontre GP Dolomieu-Vézeronce Huert / St Martin Hères est programmée au 20 Décembre.

Reprogrammation des matchs remis du 22 Novembre :

Les rencontres USVO/Seyssins 2, Fontaine / Claix et Seyssinet 2 / Pont de Claix sont reprogrammés le 20 décembre.

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

MATCHS EN RETARD

D4 C		
23/11	LA BATIE DIVISIN / VELANNE	Sans date
D5 A		
23/11	USVO GRENOBLE 2 / MISTRAL 2	21/12
D5 C		
23/11	MIRIBEL 2 / FARAMANS 3	21/12
D5 F		
23/11	LA BATIE DIVISIN 2/ VELANNE 2	21-déc

COUPE BALTHAZARD

16-nov	VIRIEU VALONDRAIS 2 / FORMAFOOT 3	21-déc
16-nov	ARTAS CHARANT 2 /DEUX ROCHERS 2	21-déc
16-nov	BATIE DIVISIN 2 / VAREZE 3	21-déc
16-nov	IZEAUX 2 / ENT FOOT ETANGS 2	21-déc

VETERANS

DESICION DU COMITE DIRECTEUR DU 02 OCTOBRE 2025 : A PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE 2025 POUR TOUTES LES RENCONTRES VETERANS COUPE ET CHAMPIONNAT UNE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) DOIT ÊTRE FAITE SUR UNE TABLETTE.

NE PEUX JOUER QUE DES LICENCIES FOOT LIBRE (PAS FOOT LOISIRS NI ENTRPRISES)

HORAIRE OFFICIEL 21H00 POUR TOUTES LES RENCONTRES.

SUIVANT LES DEMANDES MARC MALLET EST PRET A FAIRE UNE FORMATION FMI SUR GRENOBLE ET SUR LE NORD ISERE.

Comme il est noté sur tous les PV de la commission FMI, la FMI est obligatoire et doit être faite le jour même que le match **soit joué, non joué ou arrêté**.

Pour toute absence de FMI le club est amendé de 75€

Toutes les autres catégories respectent depuis le début cette procédure, je compte donc sur les équipes vétérans pour ne pas pénaliser financièrement leur club.

Je vous mets ci-dessous un extrait du PV de la commission FMI

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite **que le match soit joué, non joué ou arrêté**.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match.

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant.

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier.

Cordialement
Marc Mallet.

Responsable : GILBERT REPELLIN : 07/86/40/95/23.

**Le président
Michel VACHETTA**

**La secrétaire
Annie BRAULT**